



www.anjap.org

TROP C'EST TROP

L'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines (ANJAP) exige immédiatement la mise en place d'un numéris clausus, que le nombre de personnes libres à suivre soit limité à 80 par Conseiller d'Insertion et de Probation et à 800 par Juge de l'Application des Peines à plein temps.

C'EST POSSIBLE

1- **C'est possible** en affectant immédiatement une partie du budget consacré à la construction de nouvelles prisons au suivi des personnes libres (milieu ouvert).

2- **C'est possible** ce budget permet l'embauche en contrat longue durée de secrétaires déjà diplômés et/ou au chômage et de 800 travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, etc...).

3- **C'est possible** en apportant des modifications minimales à l'échelle des peines.

4- **C'est possible** en installant sans délai la vingtaine d'auditeurs, candidats à l'intégration directe qui ont terminés leur formation probatoire.

5- **C'est possible** en développant les chantiers écoles qui forment les détenus tout en rénovant les prisons.

C'EST POSSIBLE DE RAPPROCHER LE CITOYEN DE LA JUSTICE

L'ANJAP propose qu'**ON** commence par les Députés et Sénateurs afin qu'ils fassent un stage de 4 mois en juridiction au cours de leur 1^{ère} année de mandat, puis un stage d'un mois à plein temps chaque année. Ils vivront la réalité du terrain.

Ainsi après une semaine d'observation ils exerceront les fonctions de greffier ou de fonctionnaire de greffe :

- Enregistrer des dossiers sur un logiciel "**performant**", les classer, les archiver, convoquer, répondre au téléphone etc...

Et celles de Juge de l'Application des Peines :

- Tenir les audiences, rendre les décisions, entendre les condamnés libres ou détenus, lire les dossiers, les rapports d'incident en détention etc...
- Gérer les services, répondre aux multiples demandes, rechercher des partenariats pour développer les lieux de Travail d'Intérêt Général, etc...
- Désigner les médecins coordonnateurs et les experts psychiatres "introuvables", etc...

C'EST POSSIBLE

MONSIEUR LE PRESIDENT, DECIDEZ-LE